



“  
Un réseau, du lien,  
des animations,  
des échanges

+ 500  
**références**  
de produits locaux  
facilement accessibles  
à la restauration  
collective

Légumes, fruits, viande,  
œufs, épicerie salée et  
sucrée, boissons, plantes  
aromatiques...

## EN QUELQUES CHIFFRES

**158**

### acheteurs publics et privés

de la restauration collective inscrits :  
collèges, lycées, communes, EHPAD,  
sociétés de restauration privées,  
établissements médico-sociaux, cuisines  
centrales, épiceries sociales, traiteurs...

**187**

### fournisseurs inscrits

agriculteurs, artisans, entreprises  
locales... Toutes catégories de produits  
disponibles : viande, produits laitiers,  
fruits et légumes, épicerie sucrée et  
salée, boissons...

## CONTACTEZ L'ÉQUIPE D'ANIMATION AGRILOCAL86

Alain Graval pour les collèges  
05 49 55 87 31  
[agraval@departement86.fr](mailto:agraval@departement86.fr)

Magali Brégoin pour les autres acheteurs  
et les fournisseurs  
05 49 62 91 76 - 06 60 61 47 23  
[mbregoin@departement86.fr](mailto:mbregoin@departement86.fr)

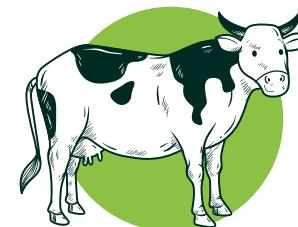


01

crédit : freepik.com | \* Imprimé par nos soins | Ne pas jeter sur la voie publique | Département de la Vienne 86008 POITIERS cedex - SIREN: 228600011

**agrilocal**86

Votre marché de restauration collective



Un outil et un dispositif  
au service d'une alimentation  
durable et de qualité  
dans la restauration collective





## AGRILOCAL86, C'EST :

- **Un outil GRATUIT** et ouvert à tout acheteur ou fournisseur de produits locaux, quelle que soit sa capacité de production
- **Une plateforme ADAPTÉE À LA RÉGLEMENTATION DES COLLECTIVITÉS,** qui permet aux acheteurs publics de passer des consultations **conformes aux marchés publics** (critères, mise en concurrence) et aux producteurs d'y répondre
- **Une vitrine pour les producteurs locaux** présents sur le territoire
- **Un nouveau débouché** vers la restauration collective pour les fournisseurs
- Un moyen d'atteindre **les objectifs de la loi Egalim**, en facilitant l'accès à des produits de qualité, bio-locaux, labellisés

## COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 L'acheteur lance une consultation sur le produit souhaité dans un rayon d'action choisi (environ 100 km). 
- 2 Les fournisseurs présents dans le périmètre choisi sont alertés automatiquement par mail et SMS. 
- 3 Les fournisseurs font leur offre directement en ligne en respectant les critères définis par l'acheteur. Le fournisseur, via son extranet personnel, peut aussi proposer directement ses produits aux acheteurs. 
- 4 Au terme du délai de consultation (minimum 1 semaine), l'acheteur étudie les offres reçues, en fonction des critères de qualité, de proximité et de prix, et choisit celle qui lui convient. 
- 5 L'acheteur valide la commande en ligne (un bon de commande est généré automatiquement par la plateforme). 
- 6 Le fournisseur retenu reçoit un mail et un SMS : il peut livrer à la date convenue dans la consultation.
- 7 Les fournisseurs non retenus sont automatiquement prévenus par mail.
- 8 L'acheteur dispose d'une facture générée automatiquement par la plateforme et ajustable en fonction du poids réellement livré.

## QUI PEUT S'INSCRIRE SUR LA PLATEFORME ?

**Les fournisseurs locaux** : agriculteurs, artisans, entreprises locales produisant, fournissant ou transformant des produits alimentaires de proximité. Les fournisseurs devront être à même de fournir une traçabilité des produits proposés à la vente et doivent impérativement respecter les critères et indiquer la provenance des produits s'ils ne sont pas producteurs.

**Les acheteurs de la restauration collective (publics ou privés)** : communes, écoles, collèges, lycées, EHPAD, établissements médico-sociaux, structures d'aide alimentaire, centres de loisirs, associations, restaurants privés, traiteurs, épiceries de détail, sites touristiques...

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscrivez-vous sur la plateforme, c'est gratuit !  
**agrilocal86.fr**

Pour plus d'informations sur l'utilisation de la plateforme, le dispositif et les animations, contactez-nous !